



SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03
secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 septembre 2017

Secrétaire Général : François LOPEZ - **Secrétaire Général Adjoint** : Serge GOURDAIN

Présents : François LOPEZ - Serge GOURDAIN

➡ CARNET NOIR

Nous venons d'apprendre le décès de Sébastien GINER, Arbitre officiel du District de Lyon et du Rhône de Football, à l'âge de 36 ans des suites d'un arrêt cardiaque. Il était le fils de Bernard et Marie GINER, Dirigeants de MDA CHASSELAY, et arbitrait pour le compte du FC BORDS DE SAONE.

A sa famille, à ses proches et à ses Clubs, nous adressons nos plus sincères condoléances.

➡ FELICITATIONS

L'ensemble du **District de Lyon et du Rhône de Football** présente ses félicitations à **Jérôme HERNANDEZ**, salarié du DLR, et son épouse pour la naissance de leur fille **Adèle**. Longue vie à **Adèle** et prompt rétablissement à la maman.

➡ INFORMATIONS AUX CLUBS

Dons destinés aux Ligues antillaises de Football : La Fédération Française de Football, la Ligue du Football Professionnel, l'UCPF, 1ère Ligue et l'UNFP solidaires des Ligues Ultramarines ! Dons financiers

La Fédération Française de Football, la Ligue du Football Professionnel, l'UCPF, 1ère Ligue et l'UNFP ont décidé de dégager une enveloppe de 100 000 Euros chacun (Total 500 000 €), destinée aux Ligues antillaises dévastées par les ouragans ! Si des clubs du DLR souhaitent s'associer à cette initiative, vous pouvez contacter le District de Lyon et du Rhône ou François Lopez Secrétaire Générale du DLR secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Précisions importantes apportées par Commission Sportive et des compétitions

Sur le site Internet du DLR dans la rubrique « Championnats » « Agenda » - Que veut dire « Présumé reporté » ?

Pour une rencontre donnée, lorsqu'il apparaît en rouge sur l'agenda ou le calendrier la mention « **présumé reporté** », ceci signifie que le match n'aura pas lieu à la date prévue initialement.

Ce match sera reporté à une nouvelle date décidée lors de la permanence du lundi suivant.

Ceci est utilisé dans les cas d'évènement imprévu ou pour une urgence.

Autre message important concernant la FMI

Si pour des raisons indéterminées la tablette permettant la rédaction de la **Feuille de Match Informatisée** ne fonctionnait pas le jour du match, vous avez recours et **obligation** de rédiger une Feuille de match papier avec l'aide du listing des licences que vous aurez imprimé au préalable. Le fait que la tablette ne fonctionne pas n'est pas une excuse valable pour ne pas jouer. **La rencontre doit OBLIGATOIREMENT se jouer** sinon les instances du football donneraient match perdu à l'équipe fautive.

➡ FORMATION AU DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

La Métropole de Lyon soutient le développement de la vie associative en offrant notamment différents services de conseil et de formation.

Le programme de formations spécialisées à l'intention des responsables associatifs est étoffé cette année : outre les modules déjà existants en comptabilité, droit et management, dont certains sont dédoublés, une nouvelle formation sur la diversification des sources de financement est introduite. Un ou plusieurs autres modules pourront être ajoutés



en cours d'année. Vos avis sont les bienvenus si vous souhaitez suggérer une thématique pour une formation complémentaire. Le contenu détaillé du programme 2017-2018 ainsi que le formulaire d'inscription est disponible sur le site grandlyon.com, rubrique vie associative. Le coût de l'inscription est pris en charge par la Métropole. Vous pouvez aussi recevoir des plaquettes papier présentant le programme de formation, sur demande à faire par mail auprès d'Odile KASSI okaci@grandlyon.com